

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

MAI 1904

No 5

L'ABBÉ PIERRE HUET DE LA VALINIÈRE
1732-1794

Parmi les documents que nous avons fait copier, il y a quelques années, aux Archives de la Marine, à Paris, je remarque une intéressante requête signée par l'abbé de la Valinière. Il s'y prodigue des éloges, se vante d'avoir délivré un prêtre, prisonnier des Bostonnais, attaque Mgr Briand, raconte ses aventures, et demande des faveurs au gouvernement français. Piqué par une curiosité que je crois légitime, désireux surtout de venger au besoin la mémoire de l'évêque de Québec, j'ai fait des recherches sur la vie de cet abbé, et voici à peu près tout ce que j'ai pu trouver. Je citerai d'abord le document en question, puis je tâcherai de suivre M. de la Valinière dans les différentes étapes de sa carrière originale et mouvementée.

A Son Excellence M. de Castries, secrétaire d'Etat au département de la Marine.

« Votre Excellence excusera, s'il lui plaît, un ancien missionnaire du Canada, qui, de retour en France depuis neuf mois, a été obligé de garder un silence qu'il ne cesse de se reprocher comme pouvant être préjudiciable à l'Etat. Voici le fait.

“ Vingt-six années de séjour en Canada, surtout dans le temps le plus critique, tant sous le règne de France que d'Angleterre, ont dû donner quelques connaissances à un homme chargé successivement d'une mission sauvage et de 10 ou 11 paroisses aux deux extrémités du dit pays. L'envie de se rendre utile à Dieu et au Roi lui fit apprendre la langue anglaise, sous le gouvernement du marquis de Vaudreuil, auquel il rendit gratuitement service en qualité d'interprète vis-à-vis le général Abereromby. Mais l'estime générale qu'on avait pour lui l'ayant fait charger du soin de certaines paroisses dont les districts quoique réglés par la cour ne semblaient pas faire obstacle à l'évêque, qui les voulait déranger sans nécessité, notre missionnaire crut devoir s'y opposer, et par le moyen de la justice, il obligea le dit prélat à se désister de son entreprise. Mais hélas ! qu'il est triste pour un prêtre, si loin du soleil et sous la domination anglaise, de défendre son droit contre un évêque de leur nomination et de leur goût !

“ Il arriva donc qu'en 1776, les insurgents nommés en Canada les Bostonnais, ayant pris le pays et assiégé Québec, pendant tout l'hiver, jugèrent à propos de détenir deux prêtres prisonniers à Sorel ; alors notre missionnaire, étant le seul qui pût s'expliquer en anglais, crut devoir faire quelques efforts pour les délivrer ; il fut donc à Sorel et eut le bonheur au moins d'en retirer un qu'il amena avec lui. Mais sa demande ne tarda pas à être rendue suspecte au gouvernement anglais, lequel, après trois ans de persécution extrême, le fit enfin partir subitement, le 25 octobre 1779, et l'envoya à Portsmouth, avec défense de le mettre à terre sans l'agrément du ministère. Il a donc été là sept mois et demi, à bord des vaisseaux avec seule-

ment les deux tiers de la ration d'un soldat, puis encore vingt jours prisonnier également contre le droit des gens à Alesford, d'où, avec un passeport, il est venu comme il a pu par Ostende. Mais pour comble de malheur, ayant mis ce qui lui restait dans un coffre à bord du vaisseau pour être conduit à Nantes, le vaisseau a fait naufrage. Pour lui, étant venu par terre à Paris, il prit, à son arrivée, la liberté de demander par écrit une audience à M. de Sartine, qui sans doute n'eut pas le temps de l'honorer d'un mot de réponse.

“ Depuis ce temps-là, ce missionnaire ne cesse de se reprocher son inaction ; ayant surtout appris le départ du comte de Grasse à qui il aurait pu être de quelque utilité, il ne peut s'empêcher d'offrir les services et les connaissances d'un homme âgé bientôt de cinquante ans, suppliant Votre Excellence d'honorer d'un mot de réponse celui qui prend déjà la liberté de se dire

Votre très humble et très obéissant serviteur,

P. Huet de la Valinière, Ptre.”

Voilà comment M. de la Valinière résume en quelques mots les misères et les travaux de sa vie jusqu'en 1780. Nous allons compléter en entrant dans plus de détails et nous le suivrons ensuite jusqu'à sa mort. Cette notice m'est devenu assez facile à écrire, grâce aux précieux renseignements donnés par M. l'abbé P. Rousseau, le pieux archiviste de Saint-Sulpice, par M. l'abbé Perrier, vice-chancelier de l'archevêché de Montréal, et par MM. les curés des diverses paroisses desservies autrefois et successivement par celui dont j'esquisse la biographie. Ajoutez comme sources historiques où j'ai puisé : les archives de l'archevêché de Québec qui contiennent plusieurs lettres de cet abbé

et un plus grand nombre d'autres qui le concernent : enfin la *Vie de madame d'Youville* par Faillon et *The catholic church in the United-States* par Gilmory Shea.

Né le 10 janvier 1732, à Varade, Pierre Huet de la Valinière fit ses études au collège de Nantes et entra au grand séminaire le 22 novembre 1752. Promu au sous-diaconat, il se rendit à Paris et entra au Séminaire de Saint-Sulpice dont il devint l'un des membres. Comme il était doué d'un grand zèle et d'une énergie qui ne se démentit jamais, il crut trouver sa vocation dans l'œuvre des missions lointaines, et, parti de France le 13 avril 1754, il arrivait à Montréal le 9 septembre suivant. Il y fut ordonné prêtre, le 15 juin 1755, (1) par Mgr de Pontbriand et s'employa aux diverses œuvres du séminaire dans la ville ou dans les environs.

C'est à cette époque (1758) qu'il réussit à retirer des mains des Sauvages, une petite fille anglaise nommée O'Flaherty, au moment où ces barbares allaient la faire périr par le feu. " Ils l'avaient déjà attachée à un poteau avec Mme O'Flaherty, sa mère, et étaient prêts à les brûler l'une et l'autre, lorsque cet ecclésiastique, par ses prières, ses instances et ses promesses, parvint à les délivrer de la mort." (2) Cette enfant que madame d'Youville avait reçue chez elle, se donna à sa bienfaitrice et devint sœur de la charité. Plus tard, l'abbé composa à la demande de la pieuse fondatrice des Sœurs de la Charité de Montréal des litanies

(1) Cette date est donnée par Tanguay et je la crois exacte. Mgr de Pontbriand se trouvait à Montréal ce jour-là et d'un autre côté, il est sûr que M. de la Valinière fut ordonné en 1755. Je n'ai pu trouver l'acte d'ordination.

(2) *Vie de madame d'Youville.*

spéciales au Père Eternel récitées tous les jours dans la communauté depuis le 4 avril 1770, où commença ce pieux usage.

Le 22 mai 1759, M. de la Valinière fut nommé curé à la Rivière-des-Prairies et y demeura jusqu'au 19 septembre 1766. On le trouve ensuite curé de Saint-Henri de Mascouche, du 2 novembre 1766 au 3 janvier 1769 ; à Saint-Sulpice, du 30 janvier 1769 au 4 octobre 1773 ; et à l'Assomption, du 11 novembre 1774 au 1er février 1777. Il faut ajouter Lavaltrie, du 18 octobre 1768 au 18 novembre 1771, paroisse qu'il desservit évidemment en même temps que Saint-Henri de Mascouche, puis ensuite avec Saint-Sulpice. Dans une lettre adressée à l'évêque de Québec, il se plaint qu'il a perdu la moitié de ses biens à Lavaltrie. Esprit inquiet et changeant, il ne pouvait évidemment pas rester en place et il fut certainement l'un des plus grands voyageurs de son temps !

Quand il prit possession de la cure de l'Assomption, en 1774, l'abbé de la Valinière semblait prévoir les amertumes qui l'y attendaient ; car il écrit à l'évêque : " au commencement d'un ouvrage aussi formidable comme celui dont on m'a chargé, je me résigne à mon sort, parce que le Seigneur m'a répondu par la voie de mes supérieurs " *ad omnia ad quae mittam, dicit Dominus, ibis.* " Il n'y fut pas heureux en effet, et, peut-être par sa faute, fut compromis et accusé à l'occasion de l'invasion du Canada par les Américains en 1775. D'après son autobiographie que l'on conserve au Séminaire de Montréal, il n'eut cependant absolument rien à se reprocher en toute cette affaire. Il desservait sa paroisse de l'Assomption et ne s'occupait qu'à prier Dieu et à prêcher la fidélité au roi, pous-

sant même le dévouement jusqu'à envoyer à l'armée un de ses serviteurs et à rendre tous les services possibles aux officiers canadiens. Ayant appris que les abbés Robert et Saint-Germain étaient prisonniers des Bostonnais, il se rendit à Sorel au péril de sa vie, dit-il, pour sauver ses deux confrères et il força le général ennemi de lui délivrer M. Robert. Pour arriver à cet heureux résultat, il avait requis les services d'un nommé Durocher, ami de Thomas Walker, marchand de Montréal, qui demeurait à l'Assomption et qui avait réussi à entraîner dans sa révolte un certain nombre des habitants de cette paroisse et des paroisses voisines.

Quoiqu'il en soit et quoique pût dire M. de la Vallière pour prouver son innocence, il ne fut cru ni par le général Carleton, ni par son supérieur M. Montgolfier, ni par son évêque Mgr Briand. Il passa pour avoir favorisé les rebelles.

Le 12 août 1776, le grand vicaire Montgolfier écrit à l'évêque l'intéressante lettre qu'on va lire.

“ Monseigneur,

“ Depuis la retraite des rebelles, nous avons vécu dans ce district avec beaucoup de tranquillité sous la protection d'un gouvernement équitable ; la probité est respectée et la vertu protégée. Toutes les paroisses, et peut-être sans exception, soit par crainte ou par devoir, me paraissent assez sensiblement rendues à la raison, au moins quant au plus grand nombre des habitants. Les curés, selon les intentions de Votre Grandeur, n'admettent aux sacrements que ceux qui, ayant paru rebelles ou indifférents, reconnaissent leur faute et la rétractent publiquement par leur conduite et dans tous leurs discours, disposés à faire toutes les réparations qu'on jugera convenables ; et je crois qu'il

en est peu qui refusent de se soumettre à ces conditions.

“ Quant au clergé, il continue dans les meilleures dispositions au sujet de la soumission à l'autorité légitime ; ceux qui paraissaient ci-devant avoir mérité quelque reproche rougissent même d'en être soupçonnés, et cherchent des témoignages pour prouver qu'ils ont été constamment attachés au gouvernement. Cette conduite ne renferme-t-elle pas une rétractation et une réparation suffisante de ce qui aurait pu marquer quelque faiblesse dans leur conduite passée? Sur ce principe, j'ai gardé jusqu'à présent un silence profond à l'égard des trois missionnaires du Sault Saint-Louis, de Longueuil et de l'Assomption. (1) J'ai eu cependant l'honneur de décharger mon cœur à M. le général Carleton au sujet de ce dernier que je crois des plus coupables et le moins revenu. Son Excellence m'a laissé la liberté d'en user à son égard, comme je le jugerais à propos. Le besoin de prêtres m'oblige de l'employer, quoiqu'à regret. Si Votre Grandeur trouve à propos qu'il soit retiré, et s'il y avait un moyen de pourvoir aux besoins essentiels de cette grande paroisse, je n'y verrais aucun inconvénient. Mais je souhaiterais alors que le sujet fût éloigné du pays. Il est absolument volontaire et, quoique de bonnes mœurs, il nous causerait infailliblement quelque autre chagrin.....”

Le 5 septembre suivant, l'abbé de la Valinière écrit à Mgr Briand pour se plaindre de M. Montgolfier qui, dit-il, “ lui a fait part, après le dîner, d'un plat aussi désagréable à la nature qu'avantageux pour l'esprit. ”

(1) Le Père Jos. Huguët S. J., le Père Claude Carpentier, récollet, et M. de la Valinière.

Son supérieur lui reproche de ne pas l'avoir consulté, d'avoir fait à sa tête, d'avoir favorisé les Bostonnais. Il devait avoir quelques liaisons avec eux pour avoir été si hardiment les trouver à Sorel. " On voit bien qu'il ne connaît pas le courage des Bretons " ajoute M. de la Valinière. Ce dernier se justifie dans sa lettre à Mgr Briand : " il a eu le bonheur de contenir dans le devoir une paroisse où demeureraient un Walker et un c. y. " Ailleurs il dit que ses ennemis l'ont calomnié et que " messieurs les Allemands qui se sont informés de tout avec soin, en sont dans la dernière des surprises. " Pour comble de malheur, ses paroissiens ne témoignaient pas tous en sa faveur, puisqu'il se plaint d'eux et dit à M. Montgolfier : " que c'était triste de se laisser ainsi prévenir et aujourd'hui surtout par des gens qui ont fait à M. Geni (son prédécesseur) tout le mal qu'ils ont pu faire . . . "

Le 17 septembre, nouvelle lettre de M. Montgolfier à l'évêque : " Je ne sais pas où en est à présent l'affaire de M. de la Valinière. Je le crois écouté de bien peu de personnes; mais je voudrais bien en être débarrassé. "

Le 2 octobre, le même au même :

" M. de la Valinière se tient tranquille pour le présent et je le crois maté. Je ne l'ai vu qu'une fois depuis les démarches extravagantes qu'il a faites tout seul, et auxquelles je ne connais personne qui ait pris la moindre part. Je lui ai déclaré nettement que je ne le regardais plus comme membre de notre maison, que je l'abandonnais à son entière liberté et que je n'avais plus de conseil à lui donner, si ce n'est que je pensais toujours qu'il ferait bien de repasser en France, et que je lui en fournirais toutes les facilités. Et il me pa-

raît qu'il n'y pense plus. Et si Votre Grandeur ne Pardonne autrement, de ma part tout sera fini, et vu la disette de prêtres, je le laisserai dans sa paroisse....”

Tout semblait réglé; mais voilà que le général Carleton intervient, comme le prouve la lettre suivante de M. Montgolfier à l'évêque de Québec :

“ Je ne pensais quasi plus à M. de la Valinière, et en parlant de l'affaire du père Huguet, Son Excellence m'a témoigné qu'il serait à propos et même nécessaire de retirer ce missionnaire de l'Assomption, et, si on voulait l'employer ailleurs, de le changer au moins de paroisse, et de l'éloigner de ce district où il est trop connu..... J'espère que Votre Grandeur voudra bien avoir la bonté d'ordonner de son sort lorsqu'il en sera temps. ”

Mgr Briand fit venir l'abbé à Québec, et tout en lui permettant de confondre ses calomnieurs, s'il le pouvait, il lui signifia son départ de l'Assomption, et lui offrit de choisir lui-même entre trois situations : ou demeurer au séminaire de Montréal définitivement, ou y rester seulement jusqu'à la navigation et quitter pour l'Europe, ou enfin prendre du ministère dans le district de Québec. Le prélat ajoute : Son Excellence est informée de ma conduite, l'affaire est finie. ”

M. de la Valinière fut donc obligé de s'exécuter, et de quitter l'Assomption pour se rendre à Saint-Roch des Aulnaies, en février 1777. Ce fut M. Pétrimoult qui fut son successeur ; et il écrivit à M. Montgolfier pour lui rendre compte de l'état des esprits et de la manière dont il a été reçu. Le supérieur de Saint-Sulpice n'était pas sans inquiétude, car il craignait que deux cents habitants sympathiques aux Bostonnais ne manifestassent en faveur de M. de la Valinière et contre son rempla-

çant. Il n'en fut rien : " Ma prise de possession, dit M. Pétrimoult, a été aussi paisible qu'on peut le désirer ; du moins jusqu'à ce moment, je n'ai vu ni entendu aucun signe de mécontentement. . . .

" J'ai trouvé, à mon arrivée, samedi, premier de ce mois, M. de la Valinière parti pour Québec, et le presbytère en état de recevoir le bagage qui doit me venir ces jours-ci ; je ne serai pas embarrassé de faire l'inventaire des meubles que j'y ai trouvés, ce sera bientôt fait ; mais cela ne m'inquiète pas."

M. Montgolfier fait remarquer à l'évêque que c'est le quatrième presbytère que M. de la Valinière leur a ainsi dégarni presque entièrement de tous meubles

Quant à ce dernier, il raconte lui-même son pénible voyage au cœur de l'hiver. Trois forts chevaux ne transportent qu'avec peine son ménage à trois cents milles de distance, je le crois bien ! Les chemins sont horribles, la neige épaisse ; au bout de trois lieues, les pauvres bêtes sont épuisées ; et pour comble de malheur, l'abbé est précipité du haut d'une montagne — de neige, je suppose — avec cheval et voiture dans un abîme d'où ses domestiques ont mille peines à le retirer. Enfin il arrive à Saint-Roch des Aulnaies où le presbytère est dans un affreux désordre et où d'autres déboires vont attrister sa vie et mettre sa patience à l'épreuve.

L'année qui avait précédé son arrivée, M. l'abbé Bailly de Messein, chapelain des troupes royalistes, avait réussi avec M. de Beaujeu à enrôler cinquante miliciens de Kamouraska, quatre de la Rivière-Ouelle, vingt-sept de Sainte-Anne et *vingt-cinq de Saint-Roch*.

Il y eut, comme l'on sait, un combat à Saint-Pierre, et les royalistes furent battus par les rebelles ayant avec eux cent cinquante Bostonnais. Trois hommes fu-

rent tués, dix blessés et un plus grand nombre faits prisonniers.

Ce combat eut un grand retentissement dans les paroisses qui avaient fourni des volontaires et répandit la consternation dans les familles. On fit des reproches sanglants aux curés, et on les accusa d'avance d'avoir causé la mort de ceux qui étaient partis. M. de la Valinière pouvait s'en laver les mains tout à son aise, puisqu'il n'était pas là quand le recrutement avait eu lieu.

Mais on voit par une de ses lettres adressée à Mgr Briand — le 9 mai 1777 — qu'il n'était pas sans appréhension et qu'il ne paraissait pas avoir la conscience tranquille. “ J'ai appris aujourd'hui, dit-il, une chose qui ne fait pas d'honneur à ma paroisse, et comme le démon mon ennemi a tiré de tout temps avantage de tout contre moi, j'ai sujet de craindre encore aujourd'hui la même chose. Je croyais cette paroisse une des plus zélées pour le service du Roi, comme Votre Grandeur elle même et ces messieurs du Séminaire m'avaient fait l'honneur de me le dire. En conséquence, je me suis contenté de les louer dans mes conversations et d'encourager ou féliciter ceux dont les enfants ont été blessés ou sont encore prisonniers chez les Bostonnais pour le service du Roi, ou même ont été tués, car plusieurs sont de ce nombre. Mais je croyais superflu de faire ce que je vais faire à présent, c'est-à-dire de prêcher souvent l'obéissance due au Roi. Toutefois, je viens d'apprendre que presque tous ceux qu'on a commandés ont désobéi. Quel avantage mon ennemi ne tirera-t-il pas de ma prétendue négligence !

“ Je me trouve ici dans un état de misère que l'on ne peut guère se représenter, à moins que l'on y passe. . . une église naissante, un presbytère tombé en ruine depuis bien des années, une terre abandonnée,

dénuée de clôture et de tout, sans vache qu'on a pas honte de me faire jusqu'à cent cinquante francs... ne trouvant ni beurre à acheter ni chose quelconque pour la vie, mais seulement quelque peu par charité ; car je puis dire à la louange de ces pauvres gens, qu'ils m'ont donné et non pas vendu ce dont j'ai vécu jusqu'à présent..."

L'évêque lui répondit qu'il ne fallait pas s'affliger outre mesure. " Les jeunes gens commandés n'ont pas obéi ; quoiqu'il se soit trouvé plusieurs royalistes en Saint-Roch, il ne laissait pas cependant que d'y avoir une certaine quantité de Bostonnais, ce sont sans doute ceux-là qui ont été commandés. Il n'est pas surprenant qu'ils n'aient pas obéi. "

" Ne me parlez pas, mon cher patriote, de misère ; vous ne me persuaderez pas. Je crois bien tout ce que vous me marquez de la situation de votre paroisse, des travaux à faire, et de la cherté des choses, mais vous croire réduit à l'indigence et à la mendicité, c'est ce que je ne puis me persuader. Vous me dispenserez de vous en détailler les raisons." (1)

Mais l'abbé de la Valinière ne se contenta pas de ces difficultés il s'en créa bientôt une autre au sujet d'une annexion d'une partie de sa paroisse à celle de Saint-Jean Port-Joly, annexion déjà décrétée par l'évêque en 1775, et voici ce qu'il en écrit à celui-ci :

" Pour ce qui concerne Saint-Jean, ou la demi-

(1) Mgr Briand se permettait de ne pas croire à la pauvreté dont se plaignait M. de la Valinière, parce qu'il connaissait ses ressources pécuniaires. Quelques années après, M. Gravé écrivait : " M. de la Valinière est venu à Québec... je soupçonne qu'il est venu demander aux héritiers Cagnet 12,000 francs dont le défunt était censé son débiteur. "

lieu des héritiers D'Auteuil, je n'ai pas vu M. Porlier (1) depuis qu'un mot extrait de celle de Votre Grandeur nous a été notifié par un envoyé de M. Hingan (2). J'ose espérer qu'il sera aussi docile que moi et très soumis à votre défense, d'autant plus que nous serons déchargés de quelques petites importunités de la part de ces pauvres gens. Toutefois je me crois obligé de dire à Votre Grandeur que la subtilité normande l'a toujours emporté sur la franchise bretonne (3). Pour ce qui regarde ces pauvres gens, quelque injustice qu'on leur fasse, je les crois dans les meilleures dispositions du monde pour obéir aux ordres de Votre Grandeur.”

M. de la Valinière se trompait. Quelques uns de ces habitants se plaignirent amèrement, l'évêque fut obligé de sévir contre eux et les difficultés duraient encore en 1780. Mais le curé de Saint-Roch lui-même, qui se disait si soumis, ne laissa pas de lutter contre l'autorité épiscopale, et, le 17 novembre 1777, il écrit au prélat :

“ Quoique ma liberté ait déjà trop souvent irrité Votre Grandeur, j'ai cru, en vous envoyant le mémoire de ce que j'ai déjà fait à Saint-Roch, être obligé de vous prévenir d'une procédure que je vais intenter au Séminaire de Montréal et à Votre Grandeur en même temps. . . . Je demande réparation de mon honneur, de mes biens et de ma santé qu'on m'a ravie ; je veux en outre ma part des biens du Séminaire ou le

(1) Curé de Sainte-Anne la Pocatière.

(2) Curé de Saint-Jean Port-Joly.

(3) Mgr Briand était breton ! Contrairement à ce que pensait M. de la Valinière, ce breton gagnait toujours, même contre les Normands, il avait le cœur bon et la tête solide.

saire de 25 ans, proportionné à la qualité d'un prêtre et d'un gentilhomme."

Mgr Briand lui répondit par une lettre admirable de douceur et de bon sens, qui parut toucher un instant le curé de Saint-Roch, car il devint de meilleure humeur; seulement il veut continuer la lutte et se compare "aux saints qui persécutés pour la justice auraient regardé comme un crime, s'ils eussent abandonné les droits de leur église. Mais oh ! pauvre saint Roch, tu as tout quitté pendant la vie et il faut encore qu'on te déponille après ta mort."

Le 16 juin 1778, l'abbé de la Valinière écrit à l'évêque : qu'il n'a "ni la jeunesse, ni la vertu, ni la science, quoiqu'il ait l'innocence de Joseph dans les prisons de l'Égypte" et termine sa lettre en demandant la cure de son voisin, M. Porlier, curé de Sainte-Anne la Pocatière. Il aimerait mieux cependant retourner "dans le district de Montréal où le climat est plus doux". Mgr Briand exauça en partie ses prières et le nomma curé de Sainte-Anne. Cette fois, l'abbé n'avait qu'un pas à faire pour changer de paroisse.

Il ne s'éjourna qu'un an à Sainte-Anne, de septembre 1778 à octobre 1779. Son dernier acte est du 9 octobre 1779 : on reconnaît la signature *De la Valinière*, et voilà tout ce que l'on peut déchiffrer." (1) Le chagrin l'avait suivi là comme ailleurs. Dans la reddition de comptes qu'il fit avant de partir, après avoir énuméré divers articles dont il faisait présent à la fabrique, il ajoute : "desquels articles il ne demande aucun paiement et il en eut fait ou ferait

(1) *Notes Historiques sur la paroisse et les curés de Sainte-Anne de la Pocatière.*

bien d'autres, si on n'eût pas commencé et si on ne continuait à le payer d'ingratitude."

Dans son autobiographie, M. de la Valinière affirme qu'il avait prédit à ses paroissiens son départ au bout d'un an, car dès lors on travaillait efficacement à le faire partir pour la France

Il raconte au long son voyage à Québec et rapporte des conversations dont l'authenticité peut être mise en doute. Qui croira que Mgr Briand disait de lui : " c'est le prêtre de mon diocèse qui se fait le plus aimer. Dans tous les lieux, son zèle et sa sagesse l'ont fait aimer de tous. Il a le don d'enrichir les fabriques (pas les presbytères !), il prêche bien, on ne lui reproche aucun mal. . . . Il a un talent presque unique ; il repand d'abondantes aumônes et cependant il est toujours prêt à donner." Le modeste auteur de cette autobiographie dit tenir cet éloge admirable, d'un aumônier de couvent devant qui le prélat aurait ainsi parlé. Puis voici, toujours d'après lui-même, M. Smith, seigneur de Sainte-Anne, qui vient à la rescousse de son cher curé : " J'ai vu le gouverneur, lui dit-il, et je lui ai offert 40,000 livres pour cautionner, s'il voulait vous laisser. Il me répondit : Je voudrais être libre." Haldimand aurait dit encore : " Le prélat et Gravé ont demandé, j'ai voulu leur plaire."

En tout cas, voici la lettre que le même Haldimand écrivait à l'évêque pour ordonner le départ de l'infortuné curé de Sainte-Anne. C'est l'original que j'ai trouvé dans nos archives.

" Monseigneur,

" Vous aurez la bonté d'ordonner à monsieur de la Valinière, curé de la paroisse de Sainte-Anne du Sud, de se rendre incessamment en cette ville avec tout son

bagage, et de prendre son logement, pendant sa demeure ici, au Séminaire ou chez les Pères Jésuites, selon que vous le jugerez à propos.

“ Je vous laisse le maître de lui apprendre, si vous le jugez à propos, qu’il doit passer en Europe avec la flotte qui part le 25 de ce mois, et on aura l’attention de lui procurer les rafraîchissements et toutes les commodités possibles pour la traversée. Vous aurez soin de lui recommander surtout de ne pas se laisser aller à ses vivacités ordinaires et de prendre garde à la manière dont il se conduira et parlera jusques à son départ.

“ Monsieur de la Valinière pourra donner sa procuration à la personne qu’il jugera à propos, pourvu que ce soit quelqu’un dont le gouvernement ait lieu d’être satisfait, pour vaquer aux intérêts qu’il laisse en cette Province.”

“ Je ne doute point que le clergé, reconnaissant des bontés que Sa Majesté Britannique, leur Souverain, envers eux et le peuple dont ils soignent les âmes, ne portent ceux-ci à donner des preuves de fidélité, de zèle et de respect, qu’ils lui doivent à tous égards, et par toutes sortes de raisons.

“ J’ai l’honneur d’être avec beaucoup d’estime de considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fred. Haldimand

Québec ce 14e octobre 1779.

“ A Monseigneur,

Monseigneur l’Evêque de Québec.”

MGR HENRI TÊTU

(A suivre)

FRANÇOIS BLANCHET

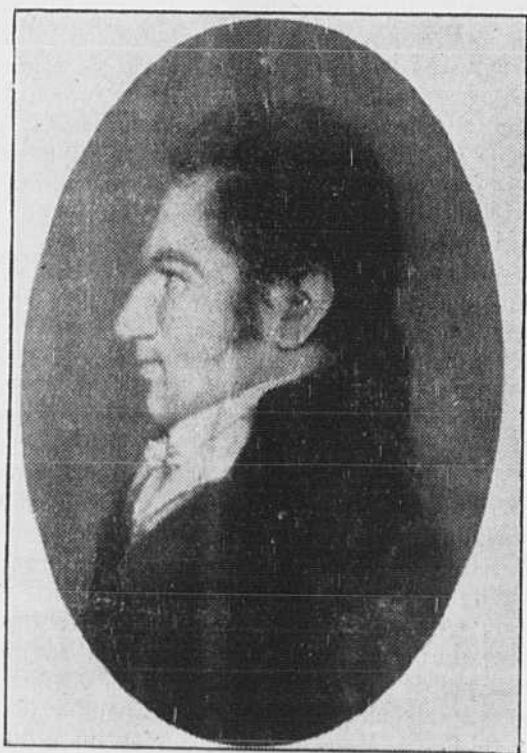
François Blanchet naquit à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, le 3 avril 1776, du mariage de Jean-Baptiste Blanchet et de Marie-Genève Destroismaisons.

Il reçut son éducation au séminaire de Québec et prit ses degrés en médecine à New-York où il publia, en 1800, un ouvrage sur l'application de la chimie à la médecine intitulé : *Recherches sur la médecine ou l'Application de la chimie à la médecine.*

Le 8 juillet 1801, il recevait sa licence de médecin et chirurgien, et s'établissait définitivement à Québec comme médecin pratiquant.

Le 23 novembre 1809, son comté natal (Hertford) l'élisait pour le représenter à la Chambre d'Assemblée. Il siégea jusqu'au 29 février 1816. Réélu le 6 avril 1818, il représenta Hertford jusqu'à sa mort.

M. Blanchet fut, en 1806, l'un des fondateurs du *Canadien*, avec MM. Pierre Bédard, Joseph Levasseur-Borgia, Louis Bourdages Joseph Planté et Jean-Thomas Taschereau. Le 14 juin 1808, le gouverneur Craig le démettait de son grade de chirurgien de la milice de Québec, " parce qu'il était l'un des propriétaires d'une publication libelleuse et séditieuse, répandue par de grands efforts, dans la province, et qui est expressément destinée à vilipender le gouvernement de Sa Majesté, et de créer un esprit de mécontentement parmi ses sujets, aussi bien que la désunion et l'animosité entre les deux partis qui composent la population." Le 19 mars 1810, le docteur Blanchet était arrêté en même temps que Bédard et J. T. Taschereau. Il était accusé de *pratiques traîtresses*. Il ne fut libéré qu'en juin.



FRANÇOIS BLANCHET

Pendant la guerre de 1812, le gouverneur Prévost mit le docteur Blanchet à la tête de l'état-major médical de la province.

Il fut toujours l'ami sincère de l'éducation du peuple. Ce fut lui qui, en 1814, proposa la première loi à ce sujet.

En 1820, il ressuscita le *Canadien*.

En 1824, il publia une brochure politique qui fit sensation :

Appel au Parlement Impérial et aux habitants des colonies anglaises de l'Amérique du Nord sur les prétentions exorbitantes du Gouvernement Exécutif et du Conseil Législatif du Bas-Canada, par un membre de l'Assemblée Législative.

Le docteur Blanchet décéda à Québec le 24 juin 1830, et fut inhumé dans l'église de Saint - Pierre de la Rivière-du-Sud.

Un de ceux qui avaient siégé avec lui dans la Chambre d'Assemblée et qui par conséquent avait pu le connaître intimement écrivait dans la *Minerve* du 28 juin 1830 :

“ Le décès de M. Blanchet prive la Chambre d'Assemblée d'un membre zélé et laborieux ; le district de Québec en particulier y perd un homme utile dont l'activité et les conseils en fait d'affaires publiques, ne lui manquèrent jamais. Il était au nombre des plus anciens membres de la Chambre représentative, et pendant sa longue carrière il s'occupa de beaucoup de mesures dont la tendance était, en général, favorable à l'amélioration de la condition du peuple, sous les rapports de l'éducation, des communications intérieures, et de l'établissement des Canadiens sur les terres de la couronne.

“ Parmi les mesures dont il avait continué de se

charger, étaient lors de la dernière session le bill des écoles, celui des allocations pour ouvertures de chemins, et aussi celui pour la nomination d'agents provinciaux en Angleterre.

“ M. Blanchet fut emprisonné en 1810, sous le gouverneur Craig, conjointement avec deux autres membres, sous l'accusation vague de pratiques traîtresses ; mesure arbitraire, destinée à répandre la terreur, et à paralyser l'énergie naissante du corps populaire. On ne se hasarda pas à lui faire subir un procès. Nous avons entendu l'honorable défunt, lors de la session dernière, dans un discours où il rappelait cette époque, se féliciter de l'immense changement qui avait eu lieu dans le pays : “ Alors, disait-il, ce pays était sans force morale, sans union ; on était frappé de terreur ; on avait enfin honte d'être Canadiens ” Il fit ensuite la comparaison de l'état florissant de la province, de l'accroissement de ses ressources, de son éducation, et de son indépendance. Malgré le respect et le décorum dûs aux séances plusieurs spectateurs ne purent s'empêcher de frapper des mains lorsqu'il rappela qu'à la même époque, il y avait vingt ans, il était en prison.

“ L'honorable membre en avouant qu'alors le pays était dans l'enfance, que son éducation politique avait été orageuse et pénible, acceptait bien sans doute sa part de ce qu'il y avait pu avoir de faible de la part du pays dans ces temps d'épreuve ; et nous ne croyons pas d'ailleurs qu'il eût pour habitude de se vanter de la persécution qu'il avait alors endurée. Cependant son discours amena de la part de quelques honorables membres des répliques acerbes, et des explications assez vives eurent lieu alors.

“ Sous les rapports de sa profession et des sciences, le docteur Blanchet se montra toujours le sincère

ami des lumières, et travailla sans cesse à donner du relief à la partie canadienne des médecins de Québec, dont il était le doyen, et à la profession en général.

“ Le docteur Blanchet fut un des collaborateurs du *Canadien*, à une époque où la naissance d'un journal d'opposition dans la langue du pays fit jeter les hauts cris à la faction anti-national. Depuis, il soutint de ses deniers cet établissement encore chancelant, et enfin la dernière fois, il releva le journal dont la publication était arrêtée, en achetant le fond dont il s'est défait à perte, et sans participer aux recettes à peine suffisantes pour soutenir le papier. Il continua pendant tout ce temps, surtout lors du projet d'union en 1822, et 1823, à contribuer largement de ses écrits.

“ Il est surtout une partie du district de Québec dont le défunt sera regretté sincèrement. Nous voulons parler de la côte du Sud, c'est-à-dire de la partie qui s'étend depuis la Pointe-Lévis jusqu'au bas de la province, formant dans l'ancienne nomenclature les comtés d'Hertford, de Devon et de Cornwallis; le premier desquels il représentait depuis de longues années. Ces comtés habités par une population intelligente et morale, parce qu'elle est entièrement agricole et homogène, avaient l'habitude louable de députer le plus souvent des hommes choisis sur les lieux mêmes. Ces représentants, quelle que fut leur aptitude à servir les intérêts locaux de leurs mandataires, ne pouvaient surtout dans une partie du pays où l'éducation ne commençait qu'à se répandre, avoir des connaissances très générales en fait de politique, de statistique et d'affaires administratives.

“ Le docteur Blanchet leur servait sous ce rapport de conseil et de guide; et il savait au besoin se transporter lui-même dans les diverses paroisses, lorsque sa présence pouvait y être nécessaire. Ce fut lui qui

en 1826 attira le premier l'attention des habitants des comtés ci-dessus, sur l'importance du territoire de la rivière Saint-Jean, réclamé par les États-Unis, territoire dont le voisinage pouvait fournir un débouché à la population surabondante, resserrée par les montagnes dans une étroite plaine.

“ La lenteur avec laquelle cette affaire s'avancait, l'engagea à chercher quelque autre issue aux jeunes cultivateurs. Il obtint successivement de la législature en 1829 et en 1830 des sommes d'argent pour ouvrir des chemins depuis les derniers établissements jusqu'à plusieurs vallées fertiles; et quelques objections qu'on y eût pu opposer en fait de principes, ou même vu l'incertitude du succès, on crut qu'il était bon de faire la tentative. Quelques établissements commencés donnaient des espérances à l'honorable membre; Dieu veuille que ses espérances se réalisent, et que quelqu'autre membre le remplace dans la tâche importante de coloniser les terres incultes avec la jeune population du pays. S'il est possible d'y travailler plus en grand et avec plus d'ensemble et de système, on n'y pourra guère du moins mettre plus de zèle.

“ M. Blanchet avait fait cette année, pour la partie du pays qu'il affectionnait davantage, quelques tentatives d'agrandissement commerciaux et d'enquêtes statistiques, qui n'ont pas eu de succès, probablement parce qu'on les regardait comme prématurées.

Enfin sans avoir à un haut degré le don de la parole, sans posséder même des moyens absolument transcendants, l'honorable représentant qui fait le sujet de cet article employait avec zèle une bonne éducation et de bons talents à l'avantage de ses compatriotes, et au soutien des institutions et de l'existence future de son pays.”

P. G. R.

RÉPONSES

Le drapeau tricolore en Canada. (II, XI, 249.)

— C'est à qui, en ce moment, posera des questions au sujet du tricolore, c'est à qui se trompera en cherchant à l'expliquer.

Si l'on s'adresse à moi, la conversation n'est pas longue attendu que l'histoire de ce drapeau n'a qu'une seule heure d'éclat dans notre pays.

C'est le plus souvent sous la forme suivante que je donne mes explications. On me dira, par exemple :

— Pourquoi avez-vous le drapeau de la France actuelle, au lieu de votre ancien étendard ! Comment se fait-il que l'Angleterre n'y trouve pas à redire ?

— Depuis l'automne de 1760 où partirent les troupes françaises, jusqu'à l'été de 1854, aucun drapeau de la France ne flotta sur les bords du Saint-Laurent et les Canadiens-Français n'en connurent pas d'autres que celui de l'Angleterre même aux fêtes de la Saint-Jean-Baptiste.

— Alors qui s'est imaginé d'introduire parmi nous cette nouveauté ?

— Un Anglais, mon bon ! Et qui plus est, un Écossais : M. Hugh Allan, sir Hugh Allan, fondateur de la compagnie de transatlantiques de ce nom. L'Angleterre l'a voulu comme lui en 1855 lorsque ses bureaux, dans le monde entier, arboraient le tricolore à côté de l'Union Jack.

— A propos de quoi cette date de 1855 ?

— La guerre de Crimée, l'alliance française ! Mais ce n'est pas tout. La compagnie Allan, la guerre de Crimée, la *Capricieuse* se suivirent dans l'espace de quinze mois, intensifiant l'emploi du tricolore, de telle sorte que cette heure est devenue historique parmi nous.

Les Anglais nous ayant apporté ce drapeau ne sauraient se formaliser de sa présence dans le pays.

Les trois couleurs créées par Lafayette en 1789 ne furent jamais reçues au Canada, pour la bonne raison que nos pères avant 1854, ne songeaient nullement à se donner un drapeau, et surtout parce qu'ils avaient horreur de la révolution française que représentait à leur esprit la cocarde rouge, blanche et bleu.

Personne n'a découvert dans le passé des Canadiens, de 1760 à 1836, la moindre trace d'un drapeau national.

En 1837, le parti Papineau avait un étendard vert, blanc et rouge.

La société Saint-Jean-Baptiste de Québec refusa, en 1842, d'accepter le rouge, blanc et bleu proposé par M. Narcisse Aubin. Elle adopta un insigne bicolore : blanc et vert, qu'elle conserva jusqu'à 1888 alors que le tricolore de France fut accepté parcequ'il était répandu partout, tandis que le blanc et vert n'était en usage nulle part.

Quant à la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, commencée en 1835, elle prit le drapeau britannique dès cette époque et je crois qu'elle le garde encore.

Lorsque la compagnie de steamers Allan se forma en Angleterre, la reine Victoria était en échange de politesse avec la diplomatie française. On voyait poindre Napoléon III sous le costume du président de la république.

Les bâtiments d'Allan se construisaient en Ecosse, pour le service du Canada et, lorsque vint le moment d'enregistrer à la Trinité le pavillon de cette flotte on compagnie, les directeurs furent frappés d'une idée lumineuse : adoptons, se dirent-ils, les trois couleurs françaises, en changeant de place le bleu et le rouge,

c'est tout à fait de circonstance puisque l'Angleterre et l'empire français viennent de s'allier solennellement "à la vie, à la mort !"

Et voilà comment, l'année 1853, il fut décidé que l'on promènerait les couleurs de Lafayette sur l'Atlantique en allant jusqu'à Montréal, afin de leur faire compléter ce tour du monde prédit par l'enthousiaste commandant des premières gardes nationales de Paris.

L'hiver de 1853-4 se passa, d'une part, à gréer les nouveaux navires, d'un autre côté à préparer la guerre anglo-française contre la Russie.

Nous attendions avec impatience l'entrée dans notre fleuve des steamers Allan. Ils parurent au commencement de l'été de 1854, et l'on vit sans aucun émoi flotter à la tête de leur grand mât le rouge, le blanc et bleu. Pour le pavillon français, il faut placer à la hampe le bleu, puis le blanc, puis le rouge, mais Allan avait déplacé les couleurs. Nous disions : blanc bonnet, bonnet blanc, sans y mettre de malice.

La ligne Allan ouvrit une ère nouvelle au commerce, le Grand-Tronc roulait déjà ses premières locomotives, les bois de nos forêts se vendaient comme du pain chaud, et tout cela amenait des banquets, des célébrations à n'en point finir. La prospérité rendait tout le monde joyeux.

Ah ! quel temps fut jamais plus fertile en démonstrations politiques ! Nous célébrions du même coup, le traité conclu avec les États-Unis : la réciprocité, un mot quasi neuf pour nous, qui a bien vieilli par la suite. M. McKinley était alors jeune et inconnu.

Mais à peine avions-nous salué le premier navire de la ligne Allan que le second nous apporta la déclara-

tion de guerre contre la Russie, signée par la France et l'Angleterre le 27 mars 1854. Ce fut une explosion de sentiments patriotiques

Les Anglais arborèrent le tricolore, nous fîmes de même par esprit d'imitation. Pour soulever la foule, les publications anglaises étaient bourrées de récits racontant l'écrasement de la Pologne par les Russes. Nous rangeant avec les opprimés, nous n'avions plus qu'une âme pour demander la guerre, sans trop comprendre ce que la France en retirerait et sans savoir que le grand duc Alexis viendrait un jour se faire acclamer en Canada par les Anglais qui détestaient tant sa famille en 1854.

Une fois la boule lancée elle roula par monts et par vaux. Le 20 septembre 1854, la bataille de l'Alma, gagnée par les troupes françaises, provoqua ici, dès que nous en sûmes la nouvelle, un déploiement de patriotisme qui tenait à la fois de l'Angleterre et de la France. Des discours, des bals, des concerts, des affichages, des articles de journaux, des fêtes de toutes sortes au milieu desquelles nos concitoyens anglais plantaient le drapeau de la France avec ostentation et nous invitaient à crier : " Three cheers for the red, white and blue ! " Les campagnes se laissèrent empoigner de même. C'était si beau cette réunion des forces de la France et de l'Angleterre contre la tyrannie russe ! il m'en souvient ! J'ai même fait des vers là-dessus. Heureusement ils ne sont pas bons.

Ces couleurs ne nous effrayaient pas, bien au contraire. Elles confirmaient la fameuse alliance dont les journaux étaient remplis depuis vingt mois. Les compositeurs anglais lançaient sur les théâtres " the red, white and blue " qui désigne également les cou-

leurs de l'Angleterre, puisque en analysant le drapeau de cette puissance on trouve les mêmes touches. La musique, la poésie, le commerce, la guerre s'en accommodaient fort agréablement. Et les réjouissances publiques de se produire, et les chants d'éclater et les feux d'artifices bleus, blancs et rouges de sillonner l'espace !

Voici Balaklava et la charge des six cents cavaliers homériques. Ont-ils été assez mis à l'ordre du jour, ces héros du 25 octobre 1854 ! Encore des drapeaux, moitié français, moitié anglais sur nos maisons. L'hiver avait beau arriver tête baissée sur nous, la chaleur des esprits ne diminuait pas. Avant Noël on apprit le triomphe d'Inkerman, un coup foudroyant dans lequel les deux armées alliées avaient tout balayé comme une poussière. Nous passâmes la saison rigoureuse couchés sur le lit de la gloire.

Ce n'était pas tout à fait de même en Crimée, mais à la guerre comme à la guerre, dit le proverbe.

Le soleil de 1855 devait activer davantage notre enthousiasme. Lorsque, au mois de juillet, la "*Capricieuse*", frégate française, commandant Belvèse, mouilla dans la rade de Québec, avec mission de saluer les autorités britanniques, portant à sa corne d'artimon les trois couleurs que l'artillerie de la forteresse honorait de salves bruyantes, une effervescence se manifesta jusqu'à Montréal et à Bytown. La frégate arrivait comme un dessert après le dîner.

Crémazie voulut chanter ce drapeau qui annonçait "le retour de nos gens." De Belvèse se prêta à une sorte d'apothéose dans laquelle il personnifiait la France légendaire, glorieuse parente éloignée qui se souvenait de nous. On alla jusqu'au lyrisme, aux

accolades, aux sanglots. Québec, Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, s'en donnèrent pour leur argent.

Le télégraphe électrique était à peine en usage que déjà nous avions des piles de Volta dans les nerfs et dans les muscles !

Nous ne voyions dans cette visite que le rapprochement de l'Angleterre et de la France. Nos gens emballés par tout ce qui venait d'avoir lieu, ne demandaient qu'à s'envelopper davantage des fleurs de la rhétorique. Cette situation comparée avec l'attitude calme des Etats-Unis, que l'on prenait pour de la peur, nous inspirait des façons de matamores pas du tout sensées aux yeux des gens qui voyaient les choses de haut. Nous avons été les dindons de la farce.

M. de Belvèse a reçu parmi nous des ovations faites pour le conquérant qui délivre un peuple de ses chaînes. La note était trop forte.

Tout d'abord, personne ne s'en aperçut. Les drapeaux tricolores hissés sur les résidences des Anglais, et les adresses et les banquets et les promenades et les pique-niques et les réceptions municipales, tout marcha avec un entrain de vingt lieues à l'heure.

Quel feu, quelle joie : quelles embrassades !

" Vous êtes des nôtres ! " criait-on aux visiteurs, émerveillés eux-mêmes de se voir en pareille compagnie — comme le doge de Venise à Versailles.

A Montréal, le 31 juillet, la municipalité recevait en grande pompe M. de Belvèse et ses marins lorsque l'on apprit le bombardement du Redan et la chute prochaine de Sébastopol. Le chansonnier Marsais improvisa des couplets sur les Anglais et les Français trinquant ensemble.

Inkerman, Balaklava,
Comme fait le Canada,
Ont vu flotter leurs drapeaux
Jointe sur la terre et les flots.

Ensemble ils foulent le sol
Autour de Sébastopol,
Ensemble ils l'occuperont,
Ensemble ils le garderont.

Marsais n'était pas riche de poésie, mais il donnait de si bon cœur le peu qu'il avait en ce genre que tout le monde le portait sur la main.

Faut-il le dire ! tout cela tourna mal. Rentré en France, le commandant de la "*Capricieuse*" fut abandonné aux caprices de la diplomatie anglaise alarmée de ce qu'il n'avait pas contenu les bouillantes allures des Canadiens-Français. On le mit à terre ; il reçut un poste quelconque dans les bureaux publics et l'on en entendit plus parler.

Le 8 septembre, même année, Sébastopol se rendit.

Nouvelles fêtes, plus grand nombre de drapeaux français que dans les cas précédents. Un Anglais n'était pas lui-même s'il ne mariait pas l'arc-en-ciel de la France à la croix de Saint-Georges. Nous en eûmes pour tous les goûts—en bandoulières, en rosettes, en pavillons, en garnitures de chapeaux, en cravates, en costumes de gymnase, que sais-je ! Et tant que la fortune de Napoléon III se maintint ce fut ainsi.

Eh bien ! ce drapeau, dont vous ne voulez plus, ne nous le reprochez pas. Vous avez été les premiers à l'introduire ici. Il fallait vous en abstenir puisque vous n'y croyiez que pour les besoins du moment.

BENJAMIN SULTE

Commandants de Détroit. (X, IV, 1004.)—

Antoine de Lamothe-Cadillac, 1701 à la fin de 1704.

Alphonse de Tonty, 1704 à 1706.

Le sieur de Bourgmout, 29 janvier 1706 à août 1706.

Antoine de Lamothe-Cadillac, août 1706 à l'été de 1711.

Joseph Guyon du Buisson, 1711 à juin 1712.

François Daupin, sieur de La Forest, juin 1712 à 1714.

Jacques-Charles Sabrevois, 1714 à 1717

Louis de la Porte, sieur de Louvigny, 1717.

Henri de Tonty, 3 juillet 1717 à 1720.

Charles-Joseph de Noyelle, 1720.

Alphonse de Tonty, 1720 au 10 novembre 1727.

Chevalier de Lepernouche, 19 décembre 1727.

Jean-Baptiste Deschaillons de Saint-Ours, 1728.

Charles-Joseph de Noyelle, 1728.

Louis Henri Deschamps de Boishébert, 1728 au 10 juin 1734.

Hughes-Jacques Péan, sieur de Livaudière, 10 juin 1734.

Charles-Jacques Sabrevois, 1734 à 1738.

Charles-Joseph de Noyelle, 1738 à 1741.

Pierre Payan de Noyan, 28 juillet 1741 à 1742.

Pierre de Celoron, sieur de Blainville, 1742 à 1743.

Joseph LeMoyne, chevalier de Longueuil, 1743 à 1747.

Charles-Jacques Sabrevois, 1749.

Pierre de Celoron, sieur de Blainville, 15 février 1751 au 19 mars 1754.

Jacques Dancau de Muy, 1754 au 25 mai 1758.

François-Marie Picoté de Belestre, 1758 à 1760.

SILAS FARMER (1)

(1) *The History of Detroit and Michigan.*

La compagnie du sieur Dumesny. (X, IV, 1007.) — La lettre suivante du gouverneur de Callière datée du 28 octobre 1699 donne approximativement l'année de l'arrivée ici du sieur Dumesny :

“ Le sieur Dumesny, capitaine et lieutenant de vaisseau, m'a demandé de passer aussi (en France) et comme il y a 15 ans qu'il sert en ce pays sans en être sorti et qu'il m'a fait voir par ses lettres qu'il a perdu son père, j'ai cru que Sa Majesté ne trouverait pas mauvais que je lui aye permis d'aller vaquer à ses affaires. ”

Dumesny serait donc arrivé dans la Nouvelle-France en 1684.

P. G. R.

Les “histoires” ou “genealogies de familles.” (V, IX, 658.) — A ajouter à la liste publiée dans le vol. IX du *Bulletin des Recherches Historiques*, p. 276 :

Généalogie de la famille Cousineau, par l'honorable Désiré Girouard, de la Cour Suprême du Canada. — 1884. 7 pp. in-12.

Généalogie de la famille Martineau-Lormière (branche du district de Montréal) suivie de notes généalogiques et biographiques, par le R. P. Marcel Martineau, S. J. — Montréal, imprimerie du Sacré-Cœur — 1902. 174 p p. in-8.

Dans l'*Histoire de la paroisse de Saint-Luc, comté de St-Jean*, par M. l'abbé S.-A. Moreau, on trouvera une généalogie complète de la famille Moreau, dont le premier ancêtre, Jean Moreau, vint de Saint-Laurent Parthenay, diocèse de Poitiers, s'établir dans la Nouvelle-France vers le milieu du dix-septième siècle.

P. G. R.

QUESTIONS

1008—Je lis dans le *Nouveau Larousse illustré*, tome V le, page 726 : “ *Société de la Patte de lièvre*. Association formée au Canada en 1786 par les partisans de la liberté, et prête à les soutenir contre l’Angleterre.” Pourrait-on me fournir des données plus précises et plus complètes sur l’origine et la nature de cette société, si tant est qu’elle exista dans notre pays ? Un mot également sur son organisation, son influence et sa durée ne serait peut-être pas hors de propos. A. R.

1009—J’entends répéter que Louis XIV était opposé à l’introduction de l’imprimerie dans la Nouvelle-France. Sur quel fondement historique repose cette assertion ? A. R.

1010—Dans les dernières années de la domination française au Canada il est beaucoup question du chevalier de Montreuil ? Sait-on où et quand est mort ce personnage ? Je le perds de vue après 1759. RIAB.

1011—Les noms des braves qui accompagnaient Jumonville tué par l’armée de Washington, bien qu’il portât un drapeau parlementaire, ont-ils été conservés ? MILICIEN

1012—Pour quelles raisons les autorités gouvernementales empêchèrent-elles le duc de la Rochefoucault-Liancourt de visiter le Bas-Canada pendant qu’elles lui laissaient toute liberté de séjourner dans les autres parties des possessions anglaises ? VOYA

1013—M. de Tracy était-il réellement marquis ? ALEX. B.